

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/02/2018

Dossier complet le :

13/02/2018

N° d'enregistrement :

2018-6144

### 1. Intitulé du projet

Reconversion de la friche industrielle bâtie de l'ancien établissement Xilofrance située ZAC de la Confluence à Damazan (47) en vue d'y installer et exploiter le centre de tri départemental des déchets ménagers recyclables.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ValOrizon

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jacques BILIRIT, Président

RCS / SIRET

2 5 4 7 0 2 5 8 2 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Le projet est soumis à autorisation au titre de la nomenclature ICPE sous les rubriques 2714-1 et déclaration au titre des rubriques 2713-2 et 2791. L'activité de traitement de déchets (tri des déchets ménagers recyclables) visée par la rubrique 2791 n'entre pas dans le champ de la rubrique IED 3532.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à l'aménagement et l'exploitation d'un centre de tri départemental de déchets recyclables ménagers de 20 000 t/an provenant des collectes sélectives des ménages sur la commune de Damazan (47). L'installation s'implantera sur les terrains occupés par l'ancienne usine Xilofrance, soit 17ha en cessation d'activité depuis le 12/08/2012, au sein de la zone d'activités économiques (ZAE) Confluence II. Ces terrains comportent des bâtiments de surface 28 700 m<sup>2</sup> qui seront réutilisés à hauteur de 8 712 m<sup>2</sup> pour l'implantation du process, des espaces pour les stockages amont, conditionnement et stockages aval. L'installation sera dédiée au tri des emballages ménagers recyclables avant de les orienter vers les filières de valorisation spécifiques. Elle comportera : 1 trémie ouvre sac, des différents séparateurs, convoyeurs, stockeurs dynamiques, presses, 1 système de dépoussiérage, 1 réseau d'air comprimé, 1 aspiration centralisée et 1 centrale de traitement d'air. Les déchets réceptionnés proviennent des EPCI adhérentes au syndicat et EPCI voisins et sont constitués de papiers, cartons, plastiques, emballages métalliques. L'installation est conçue pour réceptionner 77 t/jour en moyenne et 100 t/jour en pointe. Elle fonctionnera en 2 postes de 7 heures. Le process aura un rendement de 7 t/h. Le volume maximum de stockage de déchets entrant est de 3037 m<sup>3</sup> (4 jours de stock) et 1 357 m<sup>3</sup> pour les produits sortants.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet doit permettre de disposer d'un centre de tri départemental en capacité de trier les extensions de consignes de tri pour l'ensemble du département et réhabiliter la friche industrielle constituée par l'ancienne usine Xilofrance, qui dispose déjà des bâtiments, voiries internes, réseaux AEP, EP, incendie. Il permet une reconversion des infrastructures, structures et superstructures existantes, sans imperméabilisation supplémentaire.

Sa localisation, en bordure de l'Autoroute A62, à proximité immédiate de la sortie 6, dans la zone d'aménagement concertée de Confluence, desservie également par la route départementale 8 et d'un réseau viaire local adapté, facilite l'accès au site ainsi que l'évacuation des flux sortants vers les filières de valorisation dédiées sans avoir à emprunter le réseau secondaire.

Son positionnement, à 10 km du centre de tri actuel, et au carrefour de deux grands axes géographiques que sont la Vallée de la Garonne (avec les principaux pôles urbains d'Agen et de Marmande) et la Vallée du Lot, pivot de l'axe d'intérêt régional Cahors/Mont-de-Marsan, n'engendre pas de nuisances supplémentaires en terme de transport. Au contraire, les distances de transport seront plus faibles, surtout pour les 2 plus gros producteurs de collecte sélective que sont la communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et Val de Garonne Agglomération.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement du centre de tri se dérouleront sur une période de 9 mois maximum. Ils comprendront les phases suivantes :

- création d'une dalle bétonnée de 1370 m<sup>2</sup> pour permettre le stationnement des poids-lourds en attente de chargement des balles de déchets sortants
- Création d'une salle de repos posée sur pilotis
- Création d'une porte sectionnelle à l'emplacement de l'aire de stockage de balles
- Condamnation de 3 portes du bâtiment
- Aménagement des alvéoles de stockage à l'intérieur du bâtiment à l'aide de structures modulaires
- Installation du process de tri dans le bâtiment : trémie ouvre-sac, 3 séparateurs mécaniques, 4 séparateurs optiques, 2 overbands, 2 séparateurs à courant de Foucault, convoyeurs entre les équipements, 10 stockeurs dynamiques, 1 presse à balles, 1 presse à paquet, 1 cabine de tri avec centrale de traitement d'air, aspiration centralisée, système de dépoussiérage, réseau d'air comprimé
- Démolition des murets rectangulaires de 1 mètre de hauteur à l'emplacement des anciens silos : surface à démolir 12 x 10,3 m et 6 x 8,7 m
- démantèlement d'un silo plastique et de 3 silos en fer et enlèvement des anciens cyclofiltres
- pose d'un débourbeur-déshuileur
- réfection du fossé de collecte des eaux pluviales avec revêtement étanche ou pose de bordure en limite de voirie pour diriger les eaux vers le bassin ou création d'un réseau de canalisations de collecte des eaux pluviales jusqu'au bassin
- pose d'une vanne de sectionnement au niveau du bassin.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les déchets provenant des collectes sélectives seront apportés par les véhicules de collecte des EPCI adhérentes au syndicat et des EPCI voisines (bennes à ordures ménagères et/ou FMA). Les véhicules seront pesés en entrée et en sortie au moyen d'un pont-basculé.

Les déchets réceptionnés seront stockés dans des alvéoles, à l'intérieur du bâtiment dans l'espace dédié au stockage amont. Ils seront repris au chargeur pour alimenter la chaîne de tri de capacité de 7 t/h

La chaîne de tri sera constituée d'une trémie ouvre-sac, de 3 séparateurs mécaniques, 4 séparateurs optiques, 2 overbands, 2 séparateurs à courant de Foucault, de convoyeurs, 10 stockeurs dynamiques, 1 presse à balles et 1 presse à paquet, 1 système de dépoussiérage, 1 réseau d'air comprimé, 1 aspiration centralisée et 1 centrale de traitement d'air.

les déchets triés seront conditionnés principalement en balles et stockés à l'intérieur du bâtiment dans l'espace dédié au stockage aval, avant évacuation vers les filières de valorisation. Les flux sortants seront constitués de papiers, cartons, emballages pour liquides alimentaires, plastiques souples et rigides, acier, aluminium et de refus. Les refus seront traités sur les ISDND de Nicole et Montflanquin (47).

Le trafic journalier engendré par l'exploitation est estimé :

- en moyenne à 11 véhicules de collecte pour les flux entrants et 4 gros porteur plus 1 Ampliroll pour les sortants
- en pointe, 14 véhicules de collecte et 5 gros porteur et 1 Ampliroll pour les sortants
- 40 véhicules légers pour le personnel.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet de centre de tri départemental de Damazan est soumis à Autorisation Environnementale Unique en tant qu'ICPE soumise à autorisation au titre des rubriques :

- 2714, le volume de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques susceptible d'être présent étant de 5000 m3,
  - 2791, le volume de déchets traités étant de 91 tonnes par jour,
- et en dessous des seuils de la rubrique 2713 car la surface dédiée au regroupement des métaux non dangereux issus du process de tri avant évacuation pour recyclage est inférieure à 50 m2.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface au sol de bâtiments utilisés pour le centre de tri	8 712 m2
avec surface de bâtiment à créer sur pilotis en hauteur	38 m2
surface de voirie en enrobé à créer	1 370 m2
surface de voirie enrobée et parking existants et réutilisés	16 000 m2 environ
Volume du bassin d'orage existant et réutilisé	1 700 m3
Superficie des terrains d'assiette de l'ancienne usine Xilofrance	173 644 m2
surface totale au sol de bâtiments existants de l'usine Xilofrance (dont 1/3 est utilisé pour le projet)	28 691 m2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

ZAC de Confluence  
47160 Damazan

Section ZB  
Parcelles d'implantation du centre de tri : 127, 129, 132, 139  
Parcelles d'implantation des équipements et infrastructures associées : 128, 130, 133, 136, 140, 141

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 15' 21" E Lat. 45 ° 17' 57" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface du projet est incluse dans le périmètre d'exposition au bruit de l'autoroute A62 défini dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transport terrestre de l'État dans le département du Lot et Garonne. Damazan constitue un point noir pour lequel des actions de résorption ont été engagées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche, la place avec sa halle centrale de Damazan, est à environ 1 kilomètre à l'Est du périmètre du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPRn inondation des Confluents approuvé le 07/09/2010, mais le périmètre du projet est hors zone d'interdiction et de prescriptions d'aléa . La commune est entièrement couverte par le PPRn retraits-gonflements des sols argileux pour l'aléa tassements différentiels approuvé le 02/02/2016 et le périmètre du projet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone de répartition des eaux ZRE4701 fixée par arrêté préfectoral n° 95.0887 du 09 mai 1995. L'enjeu est de limiter ou éviter le prélèvement de ressource en eau dans le sous-sol.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche, le SIC FR 7200700-285 La Garonne est à environ 4,5 km à l'Est du périmètre du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation sera alimentée par le réseau public d'adduction d'eau potable (AEP) assuré par le syndicat des eaux Damazan/Buzet. Ce réseau est alimenté par le captage de la source de Caillerot localisé sur la commune de Caubeyres. Le réseau AEP permettra de couvrir les besoins en eau du personnel estimé à 800 m3 par an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucune incidence sur les masses d'eau souterraine. L'ensemble des opérations de transit et de traitement des déchets seront effectuées dans le bâtiment existant, sur des surfaces déjà imperméabilisées. Les travaux à réaliser consistent à installer les équipements de tri et créer des alvéoles de stockage dans le bâtiment, créer une dalle bétonnée de 1370 m2, une salle de repos sur pilotis, démolir de petits murets, démanteler d'anciens silos et mettre aux normes le réseau séparatif de collecte des eaux pluviales de voiries afin d'éviter tout rejet d'eau polluée dans le milieu naturel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à réutiliser un tiers du bâtiment existant pour y installer le process de tri et les équipements du site : réseaux, bassins, voiries. Il n'y aura pas de consommation, ni de modification des milieux naturels. Ces terrains abrite une friche industrielle et sont artificialisés. D'autre part, l'exploitation du centre de tri n'entraîne pas de modifications de continuités écologiques, ni de la faune et la flore existante, ni de perturbations d'espèces.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 4,5 km à l'Ouest du site Natura 2000 "La Garonne" dont l'enjeur majeur repose sur les poissons migrateurs amphihalins. Comme l'exploitation du centre de tri n'entraîne pas de rejets aqueux, ni de rejets polluants vers la Garonne via le réseau hydrographique, le projet n'aura pas d'incidences sur le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à la réutilisation d'une partie des terrains artificialisés constitués par les bâtiments et équipements de l'ancienne usine Xilofrance.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation à risque technologique n'est recensée à proximité. La commune de Damazan n'est pas concernée par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'état des risques naturels sur les terrains du projet est le suivant : - risque sismique : zone 1 - sismicité très faible - risque feu de forêt - risque mouvement de terrain: hors zone d'aléa - risque retrait gonflement des argiles : aléa faible, mais exposés aux tassements différentiels - inondation : hors zone inondable Aucun établissement sensible n'est présent au voisinage du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets réceptionnés et traités sur l'installation sont des flux issus de collectes sélectives des ménages (emballages en papier, carton, plastique, métal, journaux, revues, magazines) non dangereux pour l'environnement et ne présentant aucun risque pour la santé. L'installation ne sera pas génératrice de poussières, ni d'odeurs et les rejets liquides seront traités. D'autre part, les seuls établissements sensibles à moins de 2 km du projet sont un groupe scolaire de 200 élèves au centre-ville de Damazan à 1,5 km à vol d'oiseau et un EHPAD de 41 places à 900 mètres à vol d'oiseau.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic moyen journalier de véhicules sur l'installation est estimé à 11 véhicules de collecte, 4 camion gros porteur, 1 camion ampliroll et 40 véhicules légers pour le personnel. En pointe, le trafic pourra aller jusqu'à 14 véhicules de collecte, 5 camions gros porteur et 1 ampliroll et toujours 40 véhicules légers pour le personnel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'utilisation d'engins de chantier pendant les travaux donnera lieu à des émissions acoustiques ponctuelles. En phase exploitation, seul le trafic lié à l'activité sera source de bruit, car le process de traitement et les opérations de manutention se dérouleront à l'intérieur. De ce fait, les nuisances seront limitées. Le projet est exposé aux nuisances sonores liées au trafic sur l'A62, bordant le site à l'Ouest.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les déchets traités sur l'installation ne sont pas fermentescibles. Le projet ne sera donc pas source de nuisances olfactives.  Par contre, en raison de la proximité du centre de compostage des Jardins d'Aquitaine (E.A. de Mahourat) à 300 mètres à vol d'oiseau du périmètre du projet, des nuisances olfactives pourront affecter l'installation.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des équipements constituant le process de tri sera installé dans le bâtiment sur une dalle béton. Ils n'induiront pas de nuisance vibratoire à l'extérieur. Les opérations de manutention se dérouleront à l'intérieur du bâtiment, donc c'est uniquement le trafic lié à l'activité qui est susceptible d'engendrer quelques vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site sera équipé d'un éclairage extérieur, utilisé uniquement en période nocturne et uniquement pendant les horaires de fonctionnement de l'installation, soit les quelques mois de la période hivernale.  Le site sera concerné par les émissions lumineuses de la voirie de desserte extérieure et des installations industrielles voisines.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation d'engins de chantier pendant les travaux générera quelques émissions de gaz d'échappement sur une période limitée. En phase d'exploitation, comme le déchargement et le chargement des déchets se feront à l'intérieur, seuls les véhicules fréquentant l'installation et les engins circulant à l'extérieur émettront des rejets atmosphériques liés aux gaz d'échappement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides générés proviendront des eaux pluviales potentiellement souillées et collectées sur les voiries. Les déchets entrants et sortants étant stockés à l'intérieur du bâtiment sur une dalle étanche, ils n'engendreront pas de rejets aqueux. Ces eaux seront collectées via le fossé existant qui sera étanché ou un réseau à créer vers le bassin de rétention existant et traitées dans un déboureur déshuileur avant rejet vers le réseau d'eaux pluviales de la ZAC.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation sera raccordée au réseau public d'assainissement. Les eaux usées sanitaires seront collectées par ce réseau et traitées dans la station d'épuration de la commune qui dispose de capacités suffisantes pour accepter ce flux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation étant un centre de tri de déchets non dangereux issus de collectes sélectives, elle gère des flux entrants et des flux sortants de déchets. Les déchets produits par le fonctionnement du site seront en faible quantité et constitués de déchets d'entretien des équipements et matériel d'exploitation (chiffons souillés, lubrifiants, résidus métalliques, ...), des déchets d'entretien des espaces verts, des boues de curage du séparateur à hydrocarbures, des déchets du personnel (assimilable à des déchets ménagers).

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'installera dans une partie des bâtiments désaffectés d'une ancienne usine. Aucune construction supplémentaire n'est prévue. Les équipements existants seront réutilisés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est une ancienne friche industrielle, l'ancienne usine Xilofrance. Ce site est déjà un site industriel inscrit dans une zone d'aménagement concertée autorisée et qui a vocation à s'agrandir.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans l'aménagement de la ZAC confluence ayant fait l'objet de deux phases :

- la création de la ZAC Confluence I dans laquelle est localisée les terrains d'implantation du futur centre de tri
- la création de la ZAC Confluence II en limite Nord, ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 18/01/2012.

Les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale dans le voisinage du futur centre de tri sont :

- la création de l'entrepôt logistique Biocoop, à 350 m à l'Est qui génère du trafic qui va se cumuler avec le trafic engendré par l'exploitation du futur centre de tri
- la création de serres agricoles de 17 280 m<sup>2</sup> à 1 km à l'Est, n'ayant aucun impact cumulé avec le projet de centre de tri.

Les quelques travaux prévus pour l'aménagement du centre de tri n'engendrent pas d'impact qui vont se cumuler avec les impacts liés à l'aménagement de la ZAC Confluence II. Il n'y a pas d'impact paysager supplémentaire (on conserve les bâtiments existants), pas de consommations de terres agricoles (les terrains d'assiette du projet sont déjà à vocation industrielle), pas d'imperméabilisation supplémentaire hormis 1370 m<sup>2</sup> de surface en enrobé à créer, pas de consommation d'espaces naturels.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le pétitionnaire prévoit les mesures d'évitement et de réduction suivantes :

- Reconversion d'une friche industrielle avec utilisation d'une partie des bâtiments (un tiers) et infrastructures existantes, n'entraînant pas d'impact paysager supplémentaire
- Localisation en bordure de l'A62, avec un accès rapide et sans saturation des axes routiers locaux, dans une zone déjà impactée par les nuisances sonores
- Limitation des vitesses de circulation sur le site pour limiter les émissions de gaz d'échappement et plan de circulation différenciant les entrées et sorties pour éviter les risques d'accident
- Circulation des véhicules sur des voiries en enrobé pour éviter l'émission de poussières
- Stockage des déchets à l'intérieur du bâtiment pour éviter le contact d'eaux météoriques avec les déchets
- Réfection du réseau de gestion des eaux pluviales internes ou création d'un réseau séparatif afin de collecter les eaux de voirie et les traiter dans un bassin avec un débourbeur déshuileur
- Bâtiment muni de 13 RIA, site disposant de 3 citernes incendie de 489 m3 chacune et d'un bassin étanche muni d'une vanne d'isolement permettant de confiner les eaux d'extinction d'incendie
- Maîtrise des nuisances environnementales lors des travaux.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de centre de tri de déchets ménagers recyclables s'inscrit dans une ZAC et permet la reconversion d'une friche industrielle avec réutilisation d'une partie des bâtiments, infrastructures existantes, système de lutte incendie et de gestion des eaux. Il ne nécessite que très peu de travaux, principalement l'implantation du process à l'intérieur du bâtiment. Par ailleurs, les terrains d'assiette ne présentent pas de sensibilité environnementale particulière.

Le projet, tant en phase travaux qu'en phase exploitation n'engendra que peu de nuisances (principalement du trafic routier) et le pétitionnaire a prévu des mesures d'évitement et de réduction permettant de limiter les effets sur l'environnement. C'est pourquoi, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Carte de situation du projet par rapport aux espaces naturels protégés

Annexe 8 : Carte de situation du projet par rapport aux sites patrimoniaux remarquables

Annexe 9 : Cartes de situation du projet par rapport aux zonages des plans de prévention contre les risques naturels

Annexe 10 : Carte de situation du projet par rapport aux périmètres d'exposition au bruit lié aux infrastructures de transport

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



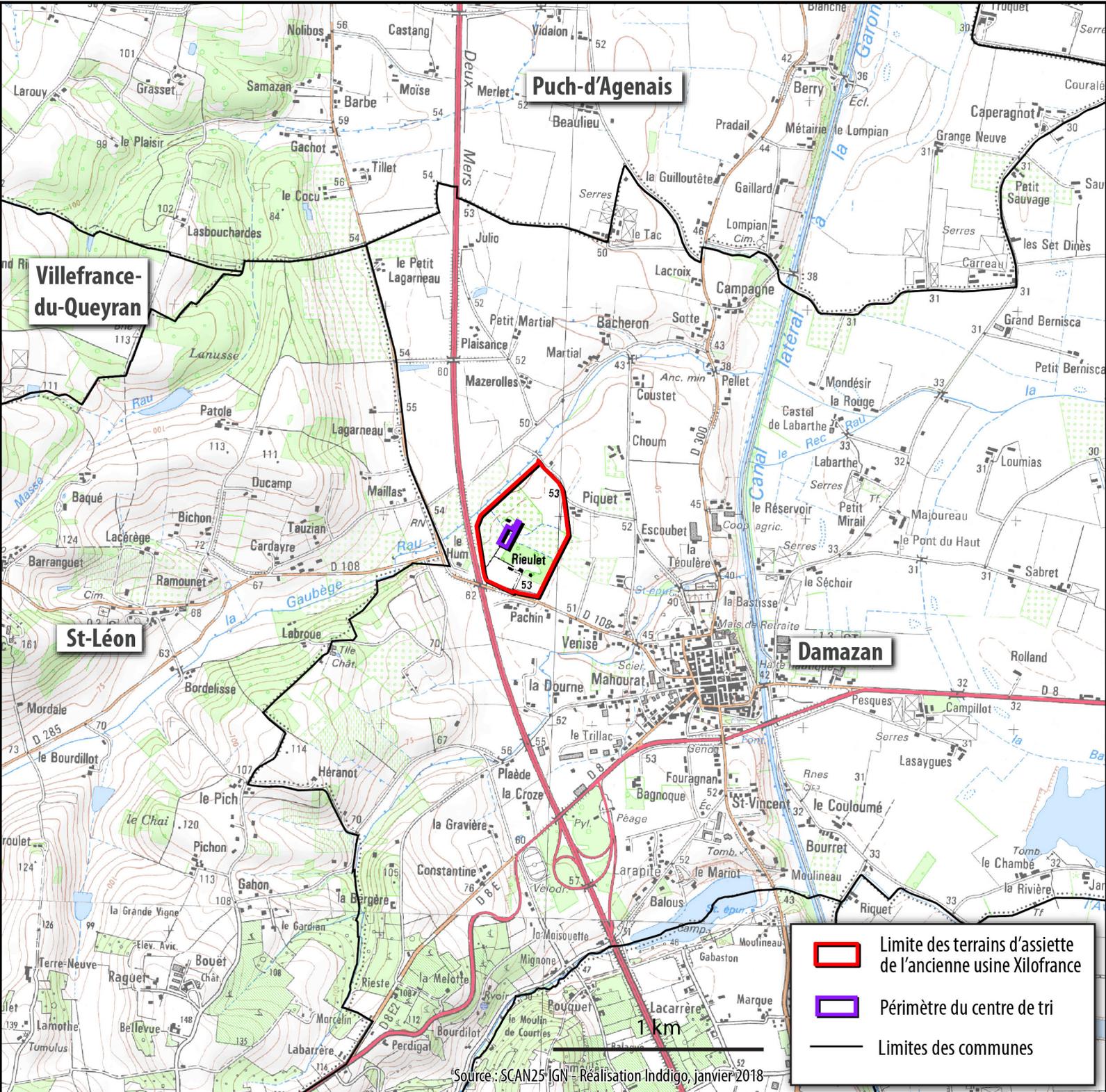
Fait à DAMAZAN

le, 12/02/2018

Signature



# PLAN DE SITUATION



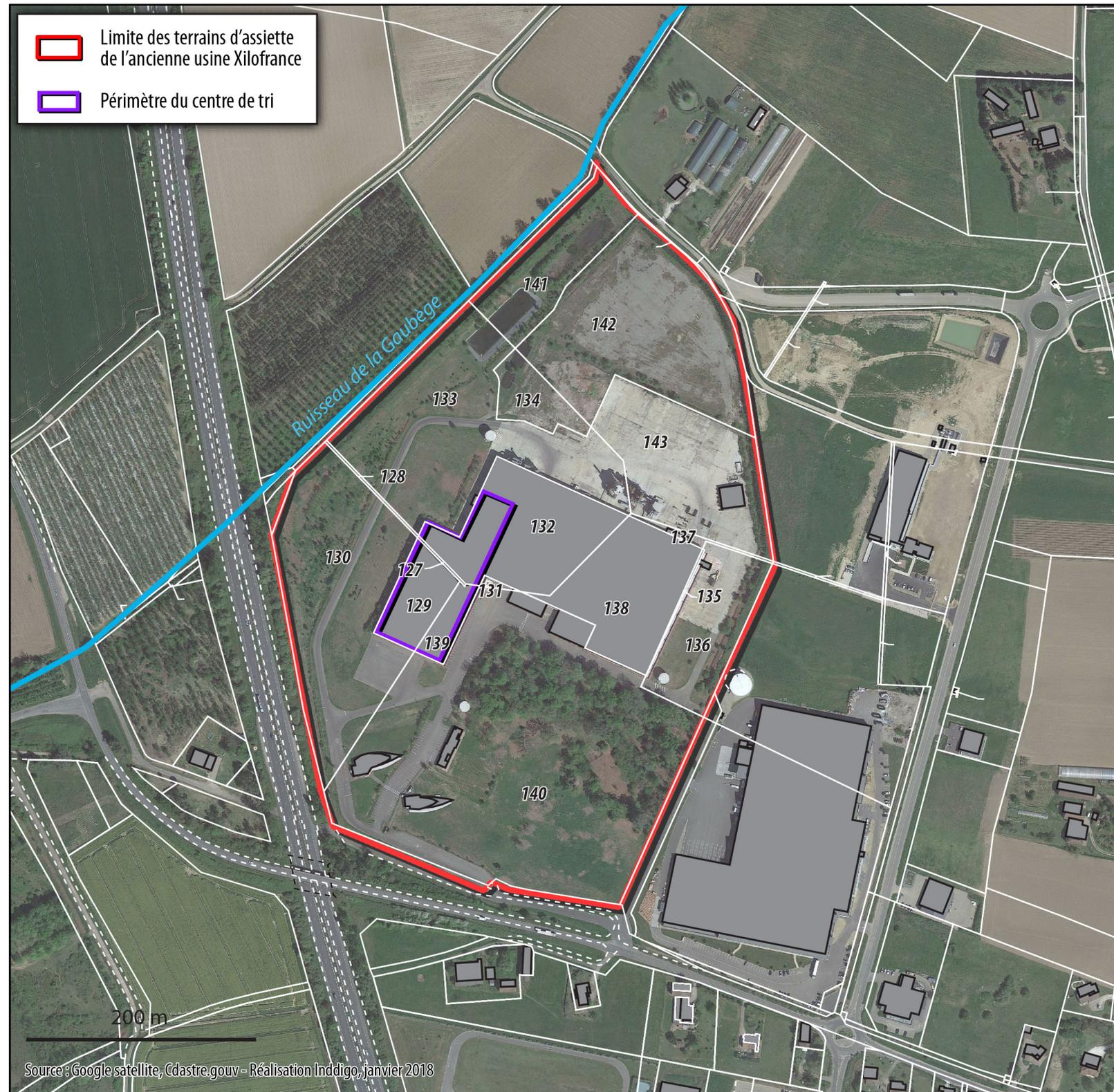
Source: SCAN25 IGN - Réalisation Inddigo, janvier 2018

-  Limite des terrains d'assiette de l'ancienne usine Xilofrance
-  Périmètre du centre de tri
-  Limites des communes

# PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL

 Limite des terrains d'assiette de l'ancienne usine Xilofrance

 Périmètre du centre de tri



**● ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE  
DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET  
DANS LE PAYSAGE LOINTAIN**

# LOCALISATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT



15/01/2018



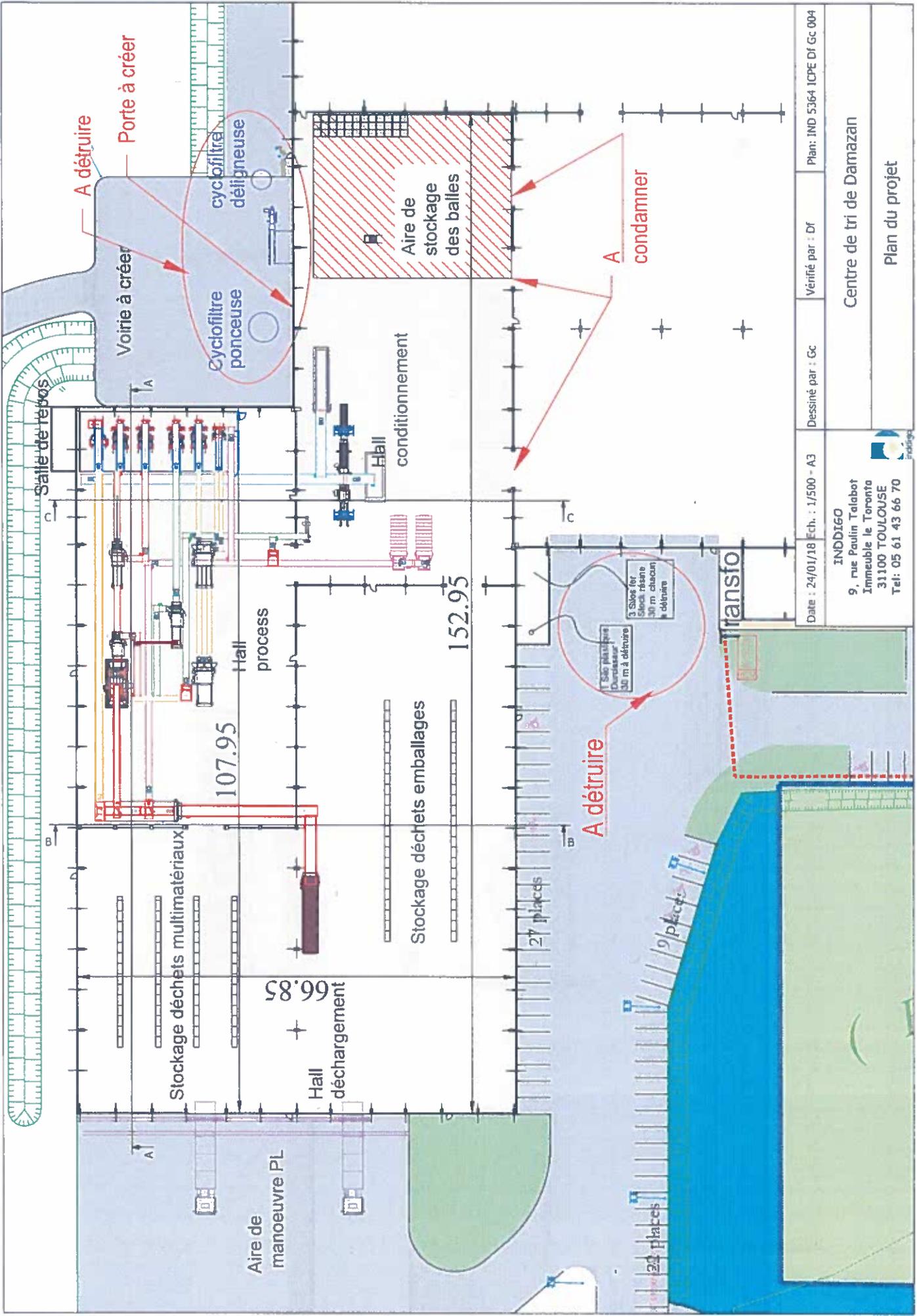
15/01/2018



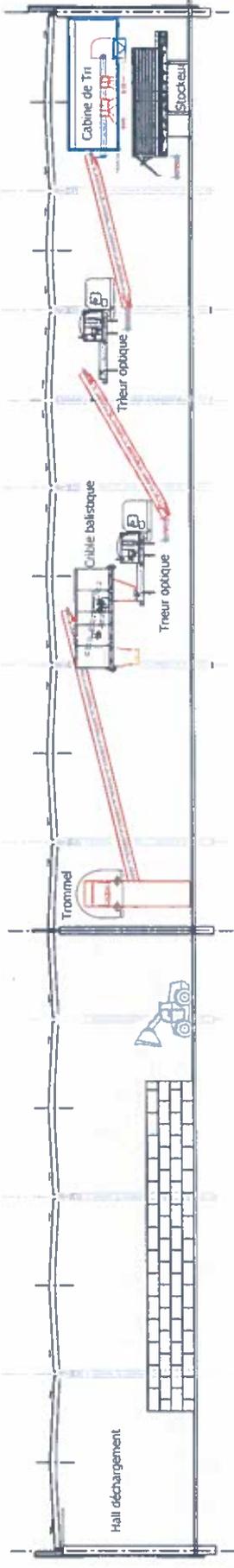
-  Limite des terrains d'assiette de l'ancienne usine Xilofrance
-  Périmètre du centre de tri

Source : Google satellite - Réalisation Inddigo, janvier 2018

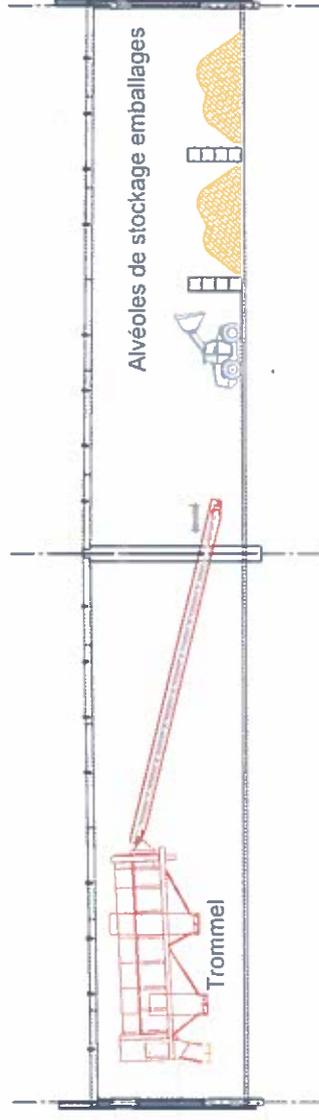
## ● ANNEXE 4 : PLANS DU PROJET



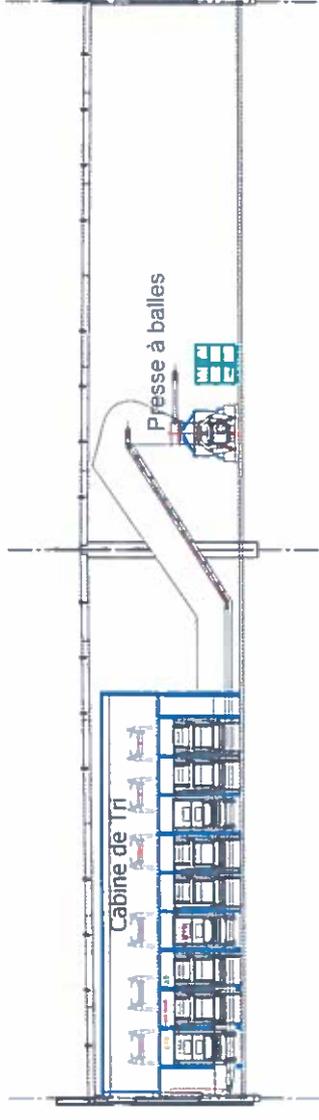
Date : 24/01/18 Ech. : 1/500 - A3	Designé par : Gc	Vérifié par : Df	Plan : IND 5364 ICPE Df Gc 004
<b>INDDIGO</b> 9, rue Paulin Talbot Immeuble le Toronfo 31100 TOULOUSE Tel: 05 61 43 66 70			Centre de tri de Damazan
Plan du projet			



Coupe A-A

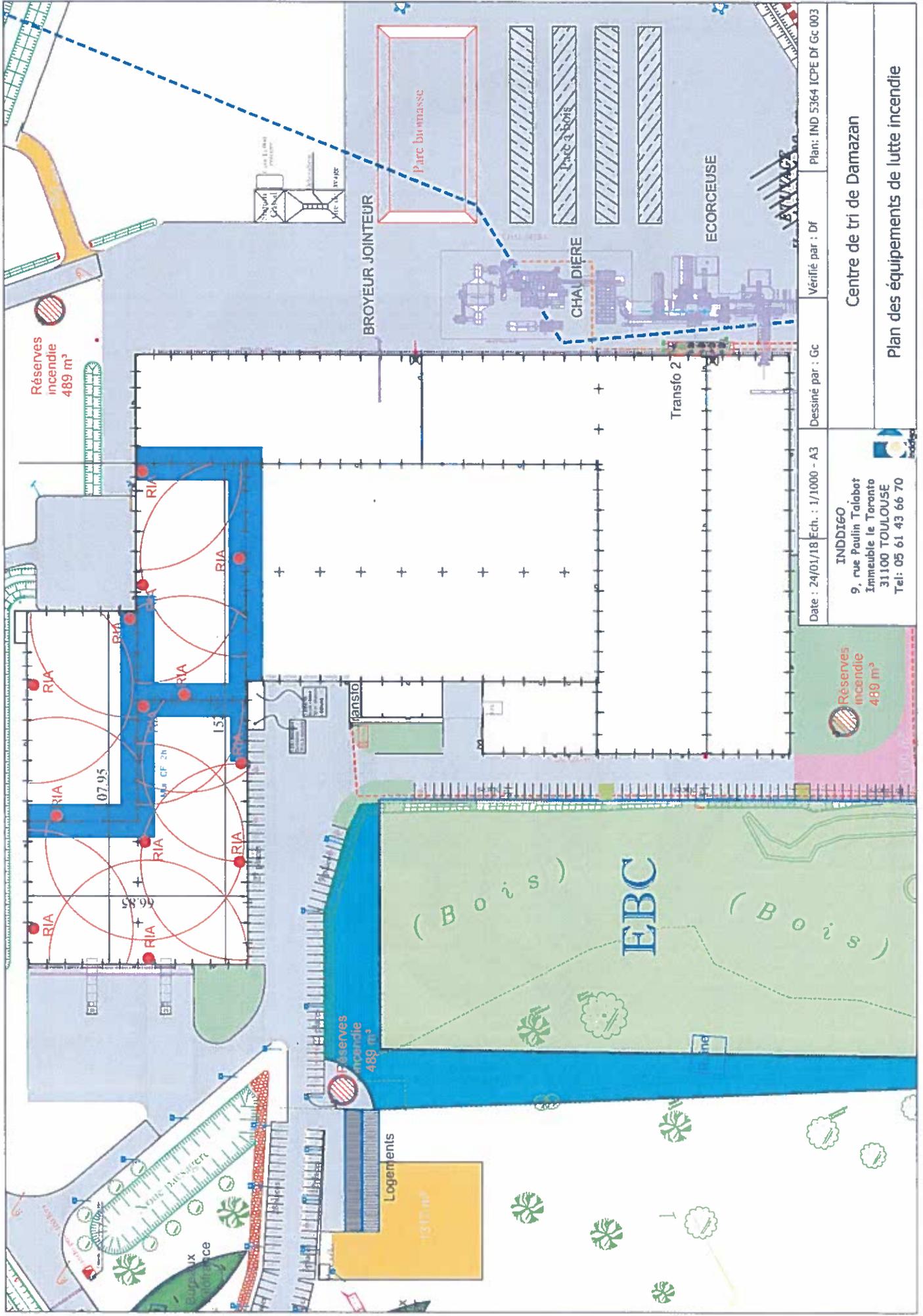


Coupe B-B

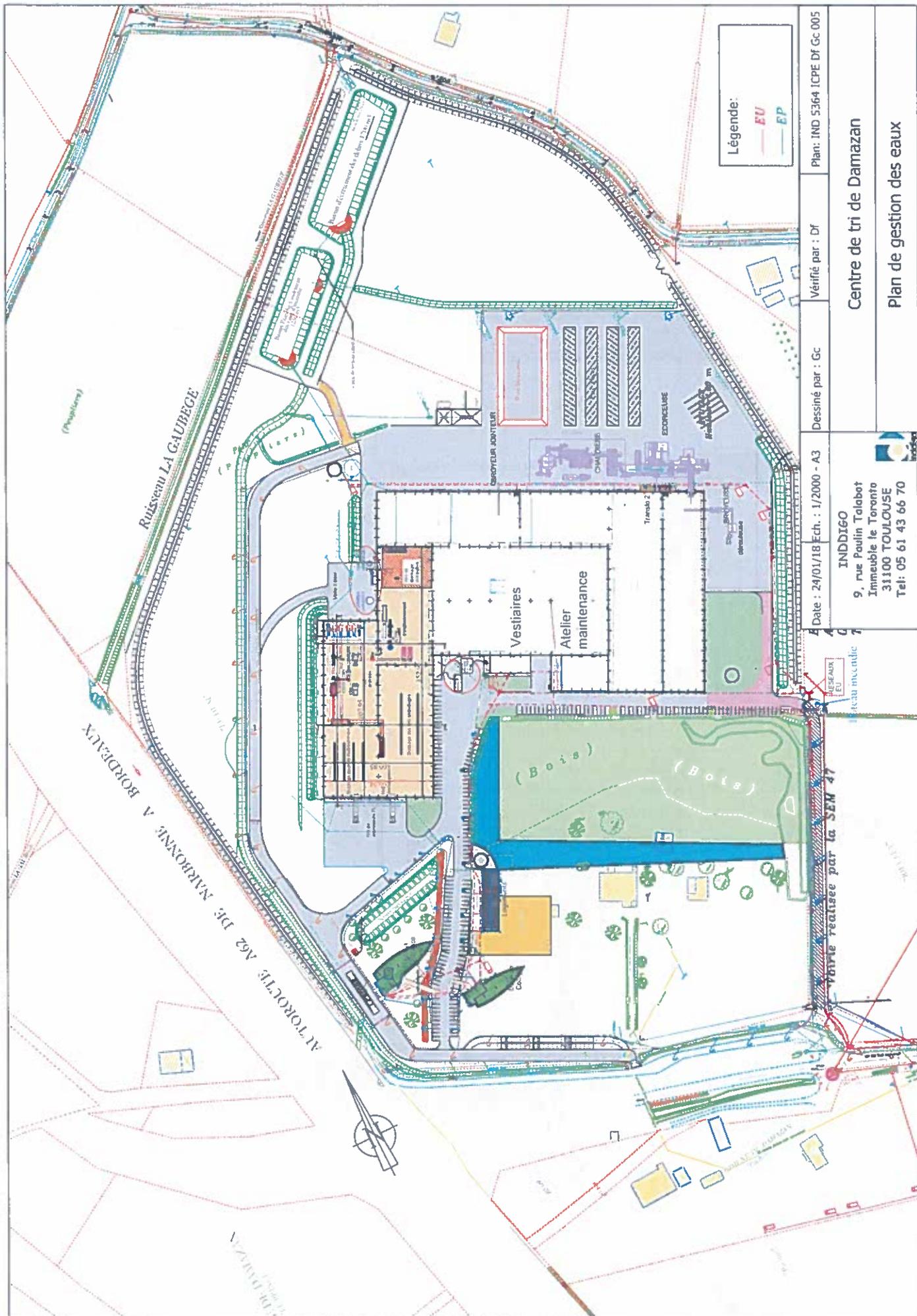


Coupe C-C

Date : 24/01/18	Ech. : 1/300 - A3	Dessiné par : Gc	Vérifié par : Df	Plan: IND 5364 ICPE Df Gc 005
<b>INDDIGO</b> 9, rue Paulin Talabot Immeuble le Toronto 31100 TOULOUSE Tel: 05 61 43 66 70				
Centre de tri de Damazan Coupes du projet				



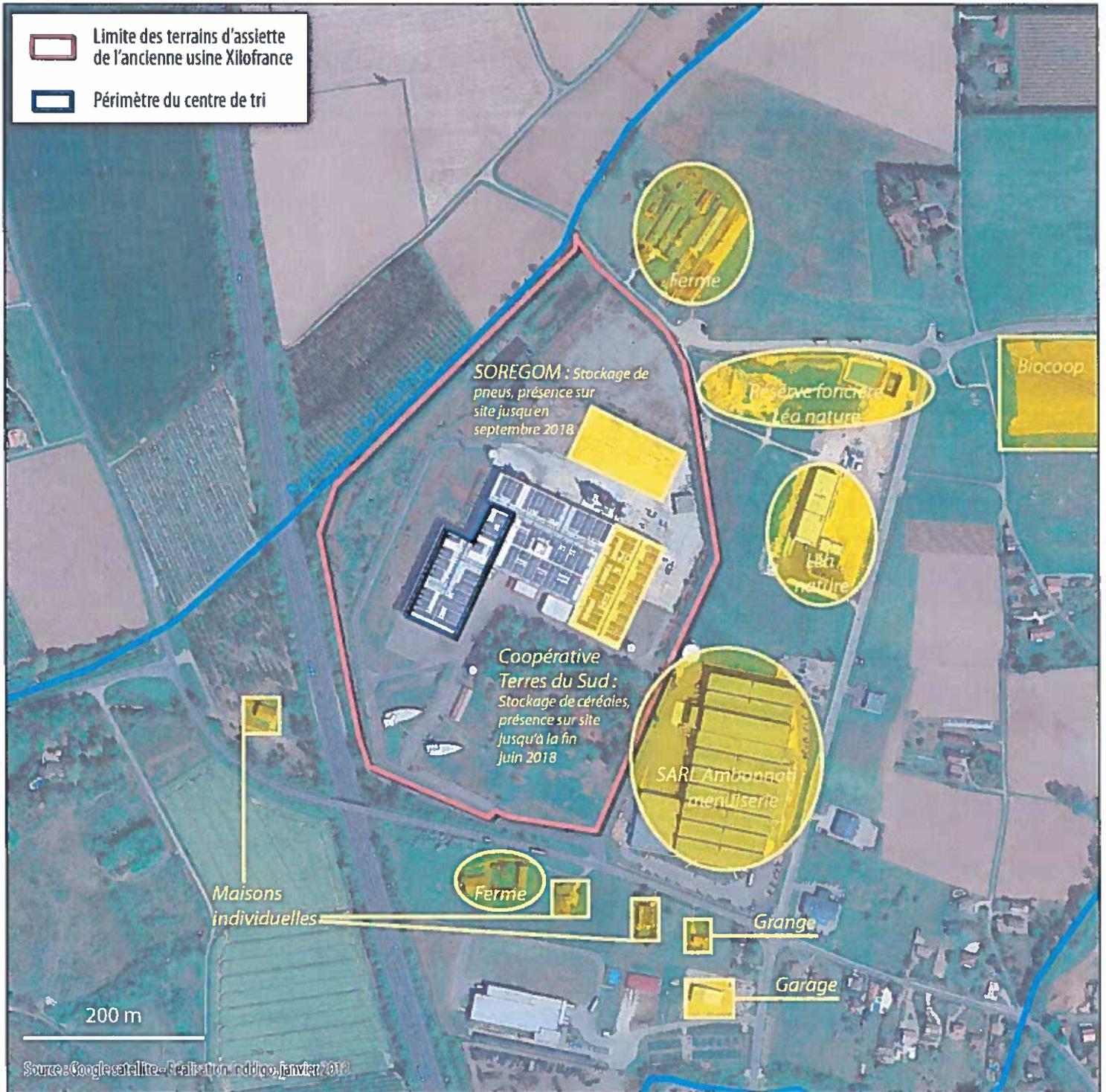
Date : 24/01/18	Ech. : 1/1000 - A3	Dessiné par : Gc	Vérifié par : Df	Plan: IND 5364 ICPE Df Gc 003
<b>INDDIGO</b> 9, rue Paulin Talabot Immeuble le TORANTO 31100 TOULOUSE Tel: 05 61 43 66 70				Centre de tri de Damazan  Plan des équipements de lutte incendie



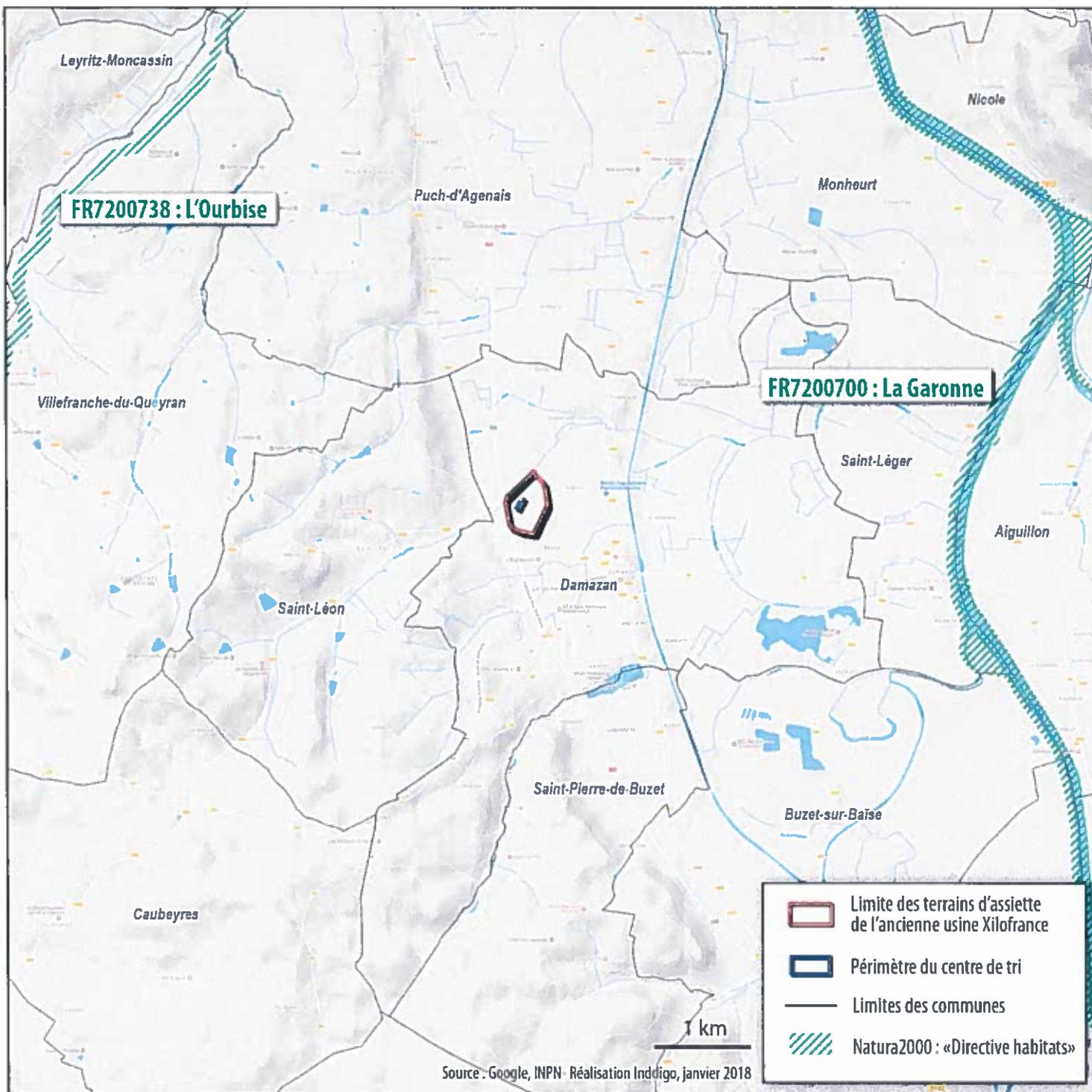
Plan: IND 5364 ICPE Df Gc 005	Véifié par : Df	Dessiné par : Gc	Date : 24/01/18 Ech. : 1/2000 - A3
<b>Centre de tri de Damazan</b>			
<b>Plan de gestion des eaux</b>			
INDDIGO 9, rue Paulin Talabot Immeuble le Toronto 31100 TOULOUSE Tel: 05 61 43 66 70			



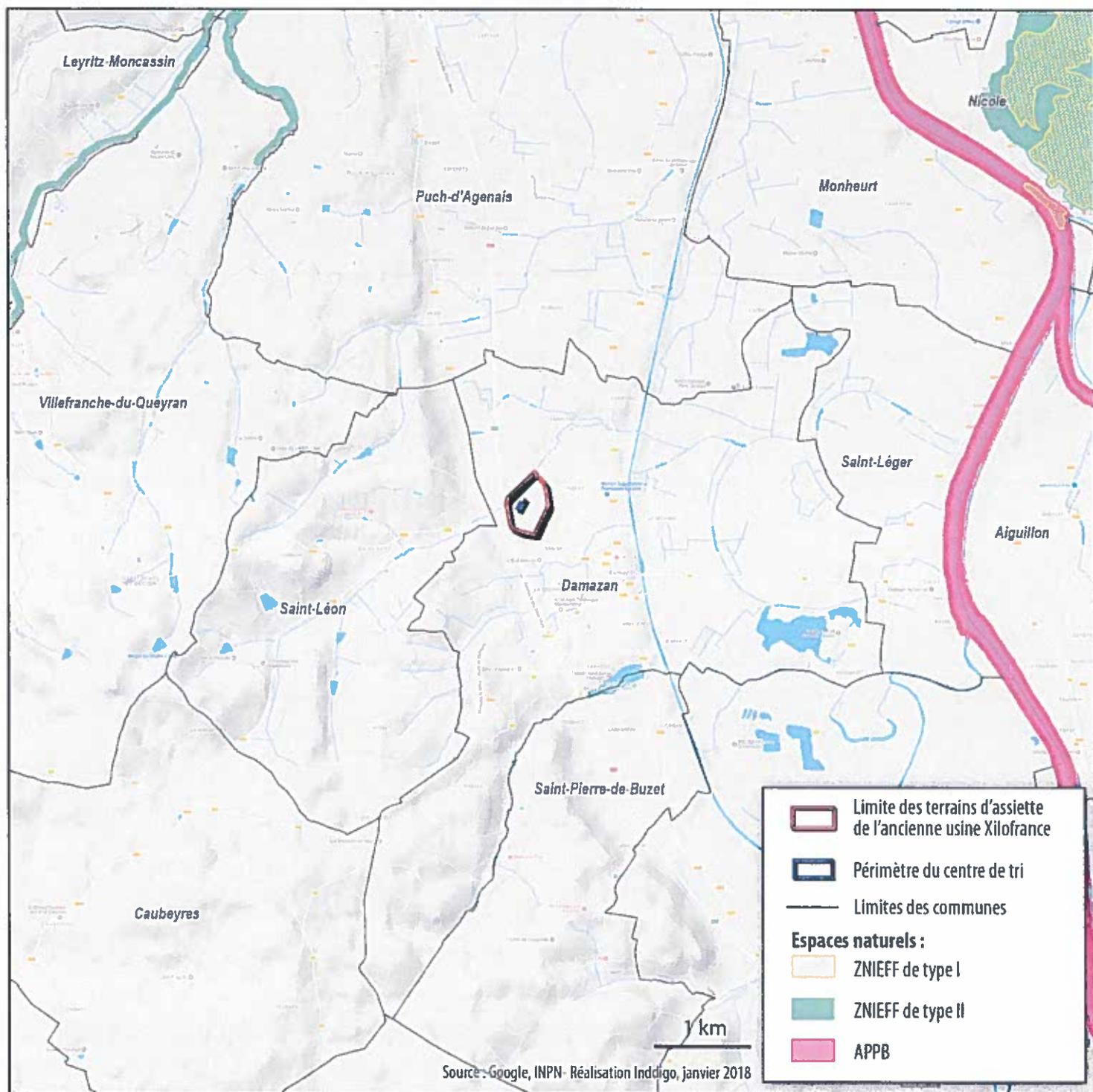
# PLAN DES ABORDS DU PROJET



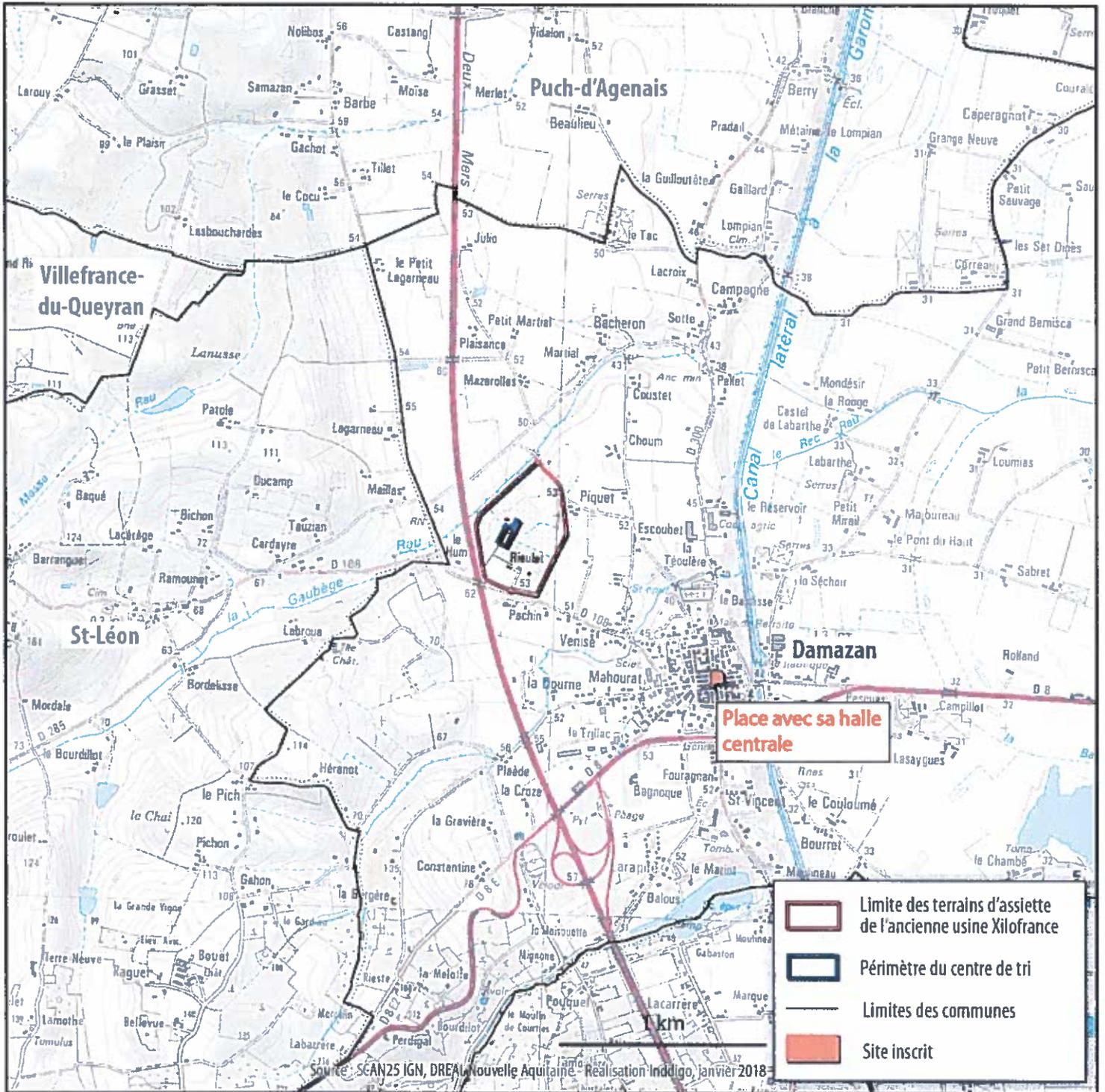
# LOCALISATION DES SITES NATURA2000



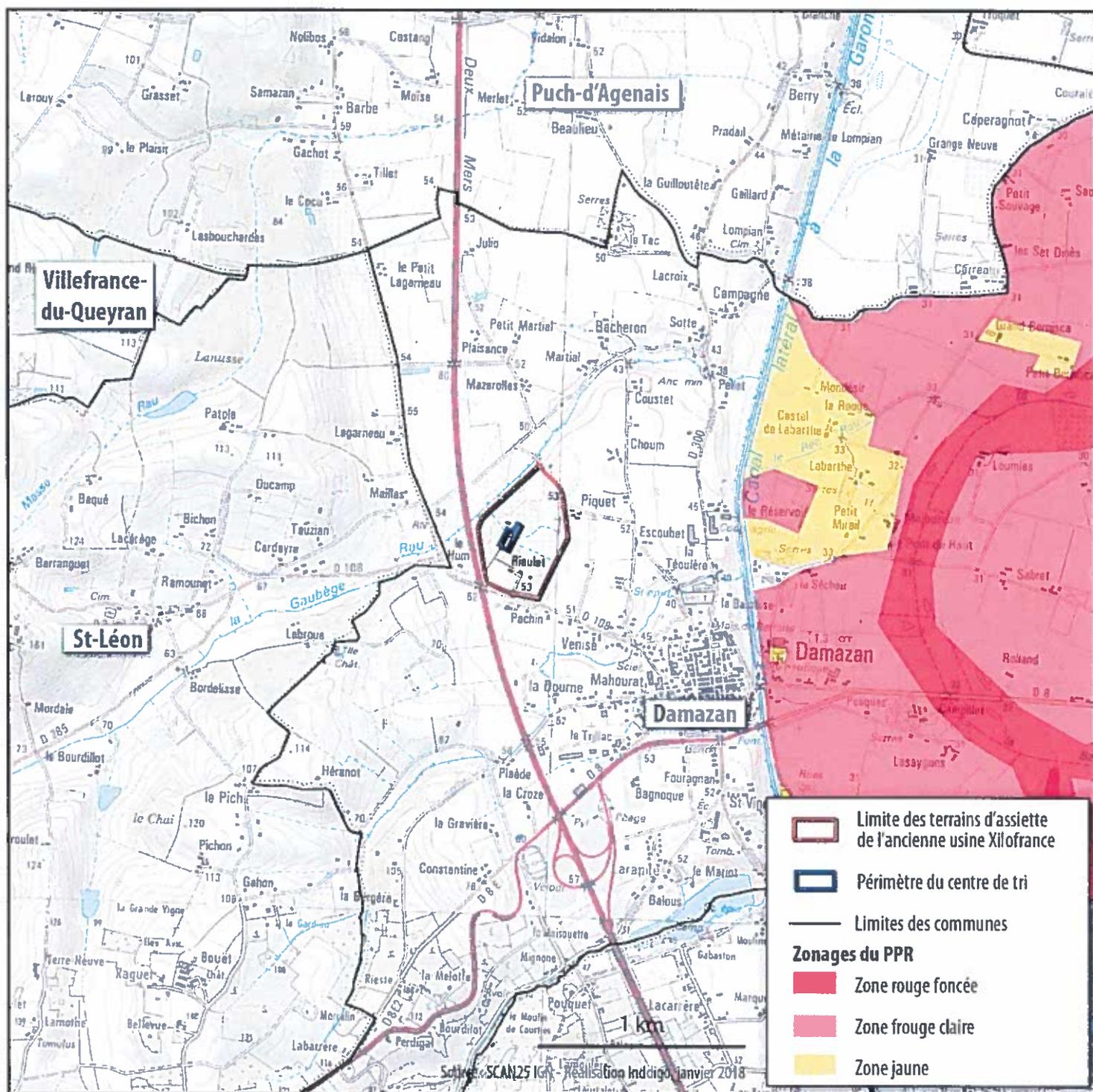
# LOCALISATION DES ESPACES NATURELS



# SITE INSCRIT



# PPR INONDATION



# PPR RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

